



N° 59.08-PB

PARIS, LE 25 JUILLET 2008

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**REFONTE DE LA CARTE MILITAIRE :**  
**L'ANEM EN APPELLE À LA SOLIDARITÉ ET AU RESPECT DES PRINCIPES D'ÉQUITÉ**  
**POUR LES ZONES DE MONTAGNE, VOULUS PAR LE LÉGISLATEUR**

Le Gouvernement a présenté la réorganisation et la restructuration des armées implantées sur le territoire national. L'Association nationale des élus de la montagne qui s'interdit de porter un jugement sur la politique de défense de l'Etat prend acte de la refonte de la carte militaire.

La présence de l'Armée, sous différentes formes, a un intérêt certain sur des territoires déjà défavorisés comme les communes de montagne car, outre une présence humaine, elle induit également une activité sociale et économique, indispensable à la revitalisation de ces zones.

Les conséquences qui découlent de la décision gouvernementale sur les territoires, en termes d'impact démographique, économique et financier affectent des communes de montagne (Bourg Saint-Maurice, Briançon et Barcelonnette). Incontestablement, la délocalisation des unités militaires accentuera encore les difficultés des collectivités concernées. Il convient donc impérieusement de mettre en place des mesures compensatoires qui devront être claires, chiffrées, sincères et obligatoirement mises en oeuvre dès la délocalisation des différents sites.

L'Association tient à rappeler la situation objective des zones de montagne où la reconversion du tissu économique est encore plus difficile qu'ailleurs. C'est pourquoi, elle demande que les dispositifs particuliers prévus pour l'accompagnement territorial des redéploiements de défense (contrats de redynamisation de site de défense, plans locaux de redynamisation et transferts d'emplois publics) permettent réellement un développement économique durable avec la création d'emplois et d'activités nouvelles avec des moyens, financiers notamment, à la hauteur des enjeux.

Elle demande aussi que les compensations respectent l'esprit de la loi Montagne aussi bien que le nouveau dispositif inscrit dans la loi de modernisation de l'économie pour nos territoires dont la spécificité et la fragilité sont souvent trop souvent oubliés.

Plus que jamais, pour une approche globale de la situation des zones de montagne, particulièrement vulnérables face aux arbitrages liés au redéploiement de nombreux services publics et au public et à la révision générale des politiques publiques, la convocation du Conseil national de la montagne présidé par le Premier ministre devient impérative.

### Contact :

Guillaume NICOLLE, Chargé de communication  
[g.nicolle@anem.org](mailto:g.nicolle@anem.org)

Tél : 01 45 22 17 58